

**PLUS DE
1 MILLIARD
D'EUROS :
UN BUDGET 2019
POUR PLUS DE
JUSTICE SOCIALE,
PLUS D'EMPLOIS
POUR UNE
RÉUNION DURABLE
ET ÉCOPOSITIVE**



[#NotreMissionServirLaRéunion](#)





SOMMAIRE

3 PRÉAMBULE

4 I. UN BUDGET AU SERVICE DU POUVOIR D'ACHAT ET DE PLUS DE JUSTICE SOCIALE DES MESURES ET DISPOSITIFS RÉGIONAUX AMPLIFIÉS POUR RÉPONDRE AU CONTEXTE DE CRISE SOCIALE

1/ 115 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LES FAMILLES

2/ LUTTE CONTRE LES MONOPOLES / TVA / OCTROI DE MER

3/ LE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

4/ LES AIDES AUX FAMILLES : CONTINUITÉ TERRITORIALE, ACCÈS À LA CULTURE GRATUITE, RESTAURATION SCOLAIRE, POP, LOGEMENT ...

7 II. UN BUDGET 2019 AU SERVICE DE L'EMPLOI DES RÉUNIONNAIS

1/ LE SOUTIEN RÉAFFIRMÉ ET RENFORCÉ AUX ENTREPRISES LOCALES

2/ LA POURSUITE DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

3/ LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DU QUOTIDIEN DES RÉUNIONNAIS

4/ LA FORMATION POUR L'EMPLOI DURABLE

11 III. UN BUDGET 2019 TRANSPARENT, ÉQUILIBRÉ ET RESPECTUEUX DES CONTRAINTES

1/ UNE GESTION Saine RECONNUE ET LA CONFIANCE DES PARTENAIRES

2/ DES ACTIONS VOLONTARISTES ENGAGÉES POUR PLUS DE TRANSPARENCE ET DE RIGUEUR

15 IV. UN BUDGET 2019 POUR UNE RÉUNION DURABLE ET ÉCOPOSITIVE

1/ LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE - LA PPE EN DÉBAT -

2/ LE SCHÉMA RÉGIONAL BIOMASSE





PRÉAMBULE

UN BUDGET QUI RÉPOND À L'URGENCE ET AUX ENJEUX FUTURS

Le budget 2019 soumis au vote des élus du Conseil Régional réunis en Assemblée plénière ce 29 mars 2019 est la traduction des Orientations Budgétaires débattues le 22 février dernier.

Le Président du Conseil Régional, Didier Robert ayant fait le choix, suite à la crise sociale, de proposer à l'Assemblée des orientations réajustées, des mesures et des dispositifs adaptés, une nouvelle façon de construire et de mettre en œuvre les politiques publiques.

« Nous avons à poser collectivement pour notre île un nouveau cap, à réinventer un nouveau projet de développement qui amène à plus de justice et d'égalité, un nouveau modèle que nous avons à construire ensemble. »

Didier ROBERT, Président du Conseil Régional (extrait de la Déclaration du 30 nov 2018)

Sur la base de ces nouvelles orientations budgétaires, le nouveau budget 2019 a été construit et adapté pour répondre à l'urgence sociale et aux enjeux futurs.

Un budget 2019 élaboré pour répondre au contexte d'urgence et de crise sociale qui impact La Réunion.
Un budget 2019 de rupture articulé autour des exigences d'optimisation budgétaire et de transparence.
Un budget 2019 délibérément orienté vers un soutien amplifié à l'activité, à la formation, à l'emploi.
Un budget 2019 qui marque le soutien à l'amélioration du pouvoir d'achat et à plus de justice sociale.
Un budget 2019 qui donne le cap pour une Réunion durable et EcoPositive.

UN BUDGET QUI TRADUIT UNE GESTION Saine DE LA COLLECTIVITÉ

POUR 2019, C'EST UN BUDGET DE PLUS D'1 MILLIARD D'EUROS

1 057 399 545 euros qui est consacré aux actions en faveur des familles, des chefs d'entreprises, des jeunes, des agriculteurs, des sportifs, des artistes ... de tous les Réunionnais.

La stratégie régionale engagée dès 2010 et renforcée aujourd'hui place délibérément l'investissement comme moteur pour l'emploi et l'humain au cœur de la politique publique.

Cette stratégie porte ses fruits avec désormais une croissance de + de 3,2% en 2017 (contre - 0,7 en 2009).

À l'occasion de ce vote du budget, l'implication de la Collectivité est une nouvelle fois amplifiée en faveur du pouvoir d'achat des Réunionnais et de l'emploi local.





UN BUDGET
AU SERVICE DU
POUVOIR
D'ACHAT ET
DE PLUS DE JUSTICE
SOCIALE

UN BUDGET AU SERVICE DU POUVOIR D'ACHAT ET DE PLUS DE JUSTICE SOCIALE

DES MESURES ET DISPOSITIFS RÉGIONAUX AMPLIFIÉS POUR RÉPONDRE AU CONTEXTE DE CRISE SOCIALE

Depuis 2010, la Région a consacré plus de 950 M€ en faveur du pouvoir d'achat des Réunionnais : lutte contre la vie chère, POP, continuité territoriale, bourses aux étudiants, lutte contre la fracture numérique, accès au logement, emplois aidés...

En sus des efforts engagés fin 2018 et début 2019, à savoir : le gel de la hausse du prix du carburants 40 millions d'euros, la révision de l'octroi de mer (40 millions d'euros), la prise en charge des surcoûts dus au fret pour les produits et les marchandises entre la Métropole et La Réunion (33 millions d'euros), d'autres mesures viennent s'ajouter pour améliorer encore le pouvoir d'achat des Réunionnais :

1/ 115 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LES FAMILLES

→ **L'accompagnement à la réussite éducative** : le gel des tarifs de la restauration scolaire (0,555 M€), les bourses et aides aux étudiants, l'accompagnement des apprentis dans l'acquisition de leur équipement pédagogique et dans les frais liés au transport, à la restauration et à l'hébergement...

→ **Le doublement du montant alloué au chèque livre** : de 50 à 100€ pour une enveloppe global de 2 M€.

→ **Le renforcement de l'accès au spectacle vivant** pour tous les Réunionnais, à des tarifs accessibles à tous.

→ **Le développement des transports**, les déplacements facilités au quotidien : dispositif "Réuni'Pass Étudiant", l'amélioration de l'offre de transport collectif...

→ Le droit de se déplacer avec **la Continuité territoriale**.

→ La collectivité ouvrira le débat sur le dispositif de continuité territoriale dans un souci d'adaptation à l'environnement économique et de plus grande justice sociale.

→ L'Égalité des chances et la cohésion sociale, soutien à **la politique de la ville** (0,34 M€), **lutte contre la pauvreté** et l'exclusion (0,4 M€) et soutien à la mobilité professionnelle (9 M€).

À titre d'illustrations, quelques exemples d'interventions régionales en faveur du pouvoir d'achat :

→ **la lutte contre les monopoles** en matière de carburants : en 2012, face à la crise, la Région a consacré sur fonds propres près de 23 M€ pour stabiliser les prix du carburant et du gaz.

→ **la lutte contre la précarité énergétique** avec les dispositifs Chèque Énergie (depuis 2014), Eco-solaire (depuis 2011) et SLIME (2014) : + 25 M€ et + 20 500 bénéficiaires.

→ **l'aide à l'acquisition d'un ordinateur portable** en faveur des lycéens avec le POP : près de 76 M€ engagés pour 15 000 bénéficiaires par an.

→ **la lutte contre la fracture numérique** : à fin 2018 dans le cadre du Wi'Run, + 70 hot spots en service permettant l'accès à Internet gratuitement et accessible à tous sur les sites touristiques, sites institutionnels et centres de formation. Le déploiement de la fibre optique dans les zones de l'île délaissées par les opérateurs (les Avirons, Salazie, Cilaos...).

→ **l'aide à la continuité territoriale** : depuis 2010 + 200 M€ pour près de 900 000 bons et remboursements.

→ **l'accès au logement** : + 90 M€ engagés tous dispositifs confondus (garanties d'emprunt, réhabilitation du parc locatif social, amélioration de l'habitat ...).

→ **l'aide aux manuels scolaires** : près de 9 M€ et 195 000 bénéficiaires.

→ **la mobilité éducative et professionnelle** (dont les bourses) : 130 M€ engagés et 25 000 bénéficiaires.

→ **les emplois aidés** (emplois verts, emplois d'avenir, aides à l'embauche) :

**172 M€ ENGAGÉS EN FAVEUR
DE PLUS DE 17 700 EMPLOIS.**



UN BUDGET AU SERVICE DU POUVOIR D'ACHAT ET DE PLUS DE JUSTICE SOCIALE

DES MESURES ET DISPOSITIFS RÉGIONAUX AMPLIFIÉS POUR RÉPONDRE AU CONTEXTE DE CRISE SOCIALE

2/ LUTTE CONTRE LES MONOPOLES / TVA / OCTROI DE MER

Parmi les pistes qui font l'objet de réflexion et de concertation avec les acteurs :

- La baisse ou la suppression de la TVA sur certains produits
- La lutte implacable contre toutes les situations de monopole et une transparence totale des prix et des marges, (Point évoqué par Didier Robert avec le Président de la République lors du grand débat Outre-mer le 1er février). Les situations de monopole et d'oligopole à La Réunion entraînent une opacité des prix et participent aujourd'hui à une lente destruction du bien-vivre ensemble réunionnais, ce qui n'est plus tolérable !

3/ LE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Un travail en cohérence avec la Ministre de la Transition Écologique et Solidaire sur les sujets réunionnais qui s'engage pour la réussite d'un modèle exemplaire sur le champ des énergies et de la biodiversité.

« Notre modèle réunionnais construit autour, d'une part, le respect de notre patrimoine et, d'autre part, l'utilisation de ses ressources pour les énergies renouvelables et le développement de nouvelles filières, de nouveaux métiers, de nouveaux emplois, doit être partagé et soutenu par l'État ».

Le budget 2019 se caractérise par des efforts en matière d'aménagement, de développement durable et d'énergie avec un engagement de près de 39 M€ avec le doublement de l'aide liée aux énergies renouvelables avec une enveloppe d'un montant de 11,2 M€ sur les dispositifs tels que le SLIME, éco-solidaire et chèque photovoltaïque. Par ailleurs : soutien à la filière photovoltaïque, accompagnement des projets en faveur des hauts, valorisation de la biomasse par méthanisation et gazéification...





UN BUDGET
2019
AU SERVICE
DE L'EMPLOI
DES RÉUNIONNAIS

UN BUDGET 2019 AU SERVICE DE L'EMPLOI DES RÉUNIONNAIS

Pour contribuer à la dynamique du territoire, à la création d'activités et à la création d'emplois, le budget favorise l'investissement à hauteur de 54 % à travers les grands chantiers, le développement des énergies renouvelables, le soutien aux entreprises ...

➔ **44 M€ pour le soutien à l'activité, à la formation et à l'emploi représentant plus de 10 000 emplois en faveur des Réunionnais.**

Hors NRL le montant des autres investissements se chiffre à plus de 288,7 M€.

**= UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT
QUI PROGRESSE DE PLUS DE 9 %
+ 27,7 MILLIONS D'EUROS**

1/ LE SOUTIEN RÉAFFIRMÉ ET RENFORCÉ AUX ENTREPRISES LOCALES

✓ **PLUS DE 10 000 EMPLOIS EN FAVEUR DES RÉUNIONNAIS**

➔ **20 M€ EN FAVEUR DU FONDS DE RECONSTRUCTION TPE = 5 000 EMPLOIS**

La création d'un fonds de reconstruction dédié aux très petites entreprises (TPE) avec deux volets d'intervention :

➔ une **aide régionale d'urgence en faveur des très petites entreprises** qui doit compenser les pertes liées aux mouvements sociaux et manifestations qui ont touché La Réunion en fin d'année 2018.

À cet effet, une première enveloppe de 6 M€ avait été validée lors de la commission permanente du 28 décembre 2018. Ce soutien doté de **20 M€** en 2019 correspondant à 5000 emplois soutenus permettra aux TPE de répondre au besoin en fonds de roulement afin de consolider la situation financière de l'entreprise pour relancer l'investissement et/ou l'acquisition en biens d'équipements et/ou l'activité.

➔ une **aide à l'investissement des entreprises** ne remplissant pas les conditions d'éligibilité au PO FEDER 2014-2020.

➔ **24 M€ EN FAVEUR DU FONDS POUR L'EMPLOI : 3 000 EMPLOIS DONT 1 500 EMPLOIS DANS LE SECTEUR MARCHAND ET 1 500 DANS LE SECTEUR NON MARCHAND**

La création d'un fonds de soutien pour l'emploi avec **3 000 emplois** dont 1 500 emplois non marchands en mobilisant une enveloppe d'un montant de + 24 M€.

Pour permettre l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi en associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition des compétences. Par rapport à 2018, la Région procédera à un triplement du dispositif en passant de 1 000 à plus de 3 000 emplois.

Parmi ces 3000 emplois créés au titre du PEC "Parcours Emploi Compétence" (anciennement emplois aidés), **500 seront des emplois verts supplémentaires déployés sur toute l'île en complément des emplois verts déjà en activité (+ de 1000).**

Malgré les contraintes budgétaires imposées par l'État, la Région Réunion a toujours maintenu sa participation au dispositif au regard de l'action indispensable effectuée par les emplois verts : lutte anti vectorielle et embellissement de l'île.

➔ **UN EFFORT MAINTENU SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE REPRÉSENTANT UN ENGAGEMENT GLOBAL DE + 105 M€**

avec 56 M€ de capacité d'engagement pour le dispositif « PACTE » (parcours de formations personnalisés à destination des personnes les plus éloignées du marché du travail pour un accès à l'emploi durable). La collectivité accompagnera la rémunération des stagiaires à hauteur de 10 M€ ainsi que les employeurs d'apprentis avec 5 M€.



UN BUDGET 2019 AU SERVICE DE L'EMPLOI DES RÉUNIONNAIS

→ LES DISPOSITIFS NOUVEAUX POUR DYNAMISER L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI :

- 🕒 La Prime Régionale à l'Emploi révisée en fin d'année 2018, sera de nouveau modifiée afin de permettre à la petite entreprise d'alléger davantage le coût salarial lors de l'embauche du salarié.
- 🕒 Une hausse des plafonds d'intervention, ainsi qu'un élargissement des postes éligibles seront envisagés. Pour accompagner au plus près la création d'emplois, ce dispositif pourra émerger au FEDER.
- 🕒 Cap Création, nouveau dispositif d'accompagnement d'aide à la création-reprise-développement d'entreprise sera développé en cette année 2019. Ce dispositif doit permettre aux publics éloignés de l'emploi d'être accompagné pour créer leur entreprise et leur propre emploi.
- 🕒 Le SAV (Soutenir Accompagner Valoriser) atteindra son stade ultime avec une application pour smartphone et tablette opérationnelle pour accompagner les entreprises dans leur développement ou création.
- 🕒 « Le Chèque Numérique » dispositif qui a connu un succès important pour l'année 2017, qui permettait aux TPE/PME la transformation de leur offre de service sera reconduit pour l'année 2019.
- 🕒 Enfin, les instruments d'ingénierie financière comme La Financière Région, **50 M€** correspondant à **2 000 emplois créés ou maintenus** pour la création deux outils pour les prêts en faveur des TPE/PME, « I-Run by BFC » et de haut de bilan en fonds propres « Essor PME La Réunion » seront toujours d'actualité et les plus anciens comme « Run Croissance II » outil de capital risque et le partenariat financier avec le groupe BRED pour les petits pêcheurs ont été reconduits pour un total de **2,250 M€**.

Ce budget se caractérise aussi par des efforts notamment en matière d'économie et de développement touristique avec un engagement de plus de **51 M€** pour le soutien au développement des entreprises, aux secteurs prioritaires : pêche, tourisme, numérique...

2/ LA POURSUITE DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

Avec 570 141 091 € en investissement pour 2019, la Collectivité entend maintenir un niveau d'investissement élevé pour contribuer à la création d'activités et à la création d'emplois.

Ainsi, ce budget se caractérise aussi par des efforts notamment en matière :

- 🕒 **de grands chantiers de transports et de déplacements** avec plus de 321 M€ consacrés
= lancement phase opérationnelle du RunRail, RRTG Ouest, poursuite des travaux du pont de la Rivière des Galets, NRL : 240 M€, logement locatif social : 2,4 M€...
- 🕒 **d'égalité des chances, de culture et de sport** avec un engagement de plus de 32 M€
= pour la réhabilitation et le développement des structures muséales, valorisation du patrimoine culturel, rénovation et constructions nouvelles d'équipements sportifs : 1,5 M€...
- 🕒 **d'éducation et de formation** avec un engagement de plus de 74 M€
= construction de 2 nouveaux lycées, réhabilitations lourdes des lycées et centres de formation...).



L' ACTION DE LA RÉGION POUR L'ACTIVITÉ, LA FORMATION, L'EMPLOI DES RÉUNIONNAIS

3/ LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DU QUOTIDIEN DES RÉUNIONNAIS

- Depuis 2010, la Région aura injecté près de **5 milliards d'euros** de dépenses en investissement pour soutenir la commande publique dont plus de 2 milliards de 2016 à 2018.
- Le montant des dépenses d'équipement, est passé de 180 M€ en 2010 à 441 M€ en 2014 pour atteindre près de 570 M€ au BP 2019, soit un montant qui a plus que triplé en huit ans.
- Les choix stratégiques de la Collectivité auront permis à l'économie de l'île de passer d'une croissance négative (- 0,7 % en 2009) à un **taux de croissance de + 3,2 %** en 2017, soit la quatrième année de croissance à un rythme proche de 3 %.
- **L'impact de la Région dans la commande publique à La Réunion représente 31 % pour la période 2010-2017.**

À SAVOIR

La Région consacre un haut niveau d'investissement par habitant = **637 €/habitant en 2017.**
 Pour exemple dans un autre DOM :
382 €/habitant en Guyane
146 €/habitant en Métropole (en moyenne).

4/ LA FORMATION POUR L'EMPLOI DURABLE

Dans un contexte de chômage élevé, la Région entend donc être plus performante en matière d'emploi en 2019. L'objectif : tendre vers des accompagnements plus personnalisés afin que chaque jeune accède à une formation répondant à ses attentes, aux besoins des entreprises et s'insère dans un emploi durable.

La Région poursuit son grand plan de réhabilitation de **350 M€** (dont 74 M€ en 2019), d'entretien et de construction des lycées et centres de formation de l'île afin d'offrir aux jeunes de bonnes conditions de travail et de réussite. Avec son investissement très dynamique, la Collectivité permet chaque année de consolider ou de créer plus de **600 emplois dans le secteur du BTP pour la réalisation des divers travaux.**

Une politique régionale de mobilité durable en faveur de l'emploi

L'optimisation de la DSP (Délégation de Service public) Car Jaune pour améliorer les services offerts aux usagers du réseau : cela devrait aboutir à la création d'environ **35 emplois.**

L'Engagement du **programme Run Rail** : le seul premier tronçon évalué à ce stade à **300 M€ TTC** aura un impact fort sur l'économie et l'emploi, la moitié des investissements pouvant être dévolue aux entreprises réunionnaises.





UN
BUDGET 2019
TRANSPARENT,
ÉQUILBRÉ ET
RESPECTUEUX DES
CONTRAINTE

UN BUDGET 2019 TRANSPARENT, EQUILIBRÉ ET RESPECTUEUX DES CONTRAINTES

Pour 2019, c'est un budget de plus d'un milliard d'euros, (1 057 399 545 euros) qui est consacré aux actions en faveur des Réunionnais. Un budget équilibré en recettes et en dépenses qui s'inscrit donc à la fois dans la prise en compte des inflexions annoncées (baisse TSCC, mesures emploi, économie...) et dans le respect d'une maîtrise budgétaire efficiente et responsable.

LA RÉPARTITION : 54 % EN INVESTISSEMENT ET 46 % EN FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 487 258 454 € (46 %)

Soit + 7 % par rapport au BP 2018, pour la mise en œuvre de nouvelles actions volontaristes en faveur notamment du pouvoir d'achat et de l'emploi ;

Dépenses d'investissement : 570 141 091 € (54 %)

Soit une volonté réaffirmée de maintenir un investissement à un haut niveau.

Pour 2019, en plus des interventions/dispositifs classiques ce sont près de 160 M€ consacrés spécifiquement en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat en plus des interventions classiques dont :

- ➊ 44 M€ pour le soutien à l'activité, à la formation et à l'emploi représentant plus de 10 000 emplois en faveur des Réunionnais.
- ➋ 115 M€ pour améliorer le pouvoir d'achat des Réunionnais.

LE RESPECT DU CONTRAT DE CONFIANCE AVEC L'ÉTAT

Le vote de ce budget s'inscrit dans un contexte contraint par le respect du Contrat de Confiance avec l'État. La signature du Contrat de Confiance 2018-2022 entre le Président de la Région Réunion, Didier Robert et le premier Ministre Édouard Philippe le 21 juin 2018, atteste de la volonté de la Collectivité de contribuer à l'effort national pour la réduction des dépenses publiques. (Pour rappel, il est demandé aux collectivités de contribuer au déficit public afin de parvenir à la contribution totale de 13 milliards d'euros attendues d'ici à 2022).

Cet effort et cette contribution se traduisent concrètement pour la Région par une évolution des dépenses de fonctionnement ne pouvant excéder un taux de croissance annuel de 1,25 %.

1/ UNE GESTION Saine RECONNUE ET LA CONFIANCE DES PARTENAIRES

De solides résultats traduisent une bonne santé financière de l'institution. Les prévisions du BP 2019 préservent les équilibres budgétaires et financiers de la Région ainsi que sa capacité d'investissement - capacité de désendettement : 11,4 années - une épargne brute de 19,8 % de recettes réelles de fonctionnement.

Les premiers éléments de l'exécution du budget 2018 confirment également la bonne santé financière de la collectivité et sont révélateurs d'une bonne gestion.

DES NOTATIONS "A" QUI CONFIRMENT LA BONNE GESTION

→ Moody's (mai 2018) et Fitch (octobre 2018) confirment la bonne santé financière de la collectivité et « reflète des niveaux d'épargne solides, une gestion prudente et une dette saine ».

Pour rappel, les notations sanctionnent des ratios financiers favorables ainsi que « le maintien d'une qualité de crédit davantage conditionné par la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement ».

« L'agence Fitch estime que La Réunion bénéficie d'une bonne gouvernance, caractérisée par une prévision budgétaire fiable et une gestion prudente de la dette. Les projections financières sont réalistes ».



UN BUDGET 2019 TRANSPARENT, EQUILIBRE ET RESPECTUEUX DES CONTRAINTES

2/ DES ACTIONS VOLONTARISTES ENGAGÉES POUR PLUS DE TRANSPARENCE ET DE RIGUEUR

Au-delà du cadre réglementaire, la Collectivité s'est engagée depuis 2010 dans une démarche de transparence vis-à-vis de la population réunionnaise.

LES ACTIONS MISES EN PLACE :

→ **Informers des résultats des politiques publiques menées par une série d'indicateurs dont une centaine retenue pour l'ensemble des politiques mises en œuvre sur fonds propres.**

→ **La certification des comptes de la Région :** depuis 2017, la Région Réunion fait partie des 25 collectivités volontaires à l'échelle nationale pour une démarche d'expérimentation.

Objectif : garantir la sincérité et la fiabilité de ses comptes. Au-delà des garanties offertes aux établissements financiers et de l'impact positif en termes de négociation, c'est aussi, à terme, **une assurance sur la fiabilité de l'information donnée aux élus et aux citoyens.**

Ainsi, la certification garantit la qualité de l'information comptable aux citoyens et à leurs représentants dans les assemblées délibérantes qui doivent pouvoir se fier aux comptes qui leur sont rendus.

Une information est fiable si elle est vérifiable, neutre et fidèle c'est-à-dire qu'elle est conforme à la réalité.

→ **La signature du contrat de confiance avec l'État pour participer à la réduction de la dette nationale et à la réduction des dépenses publiques.**

→ **La réalisation de contrôles et audits des organismes satellites de la Collectivité.**

→ **La formation des élus et des agents pour l'application de la loi Sapin II pour la transparence de la vie publique et prévenir les conflits d'intérêts.**

→ **La dématérialisation des procédures pour une plus grande sécurité et transparence.**

→ **Le renforcement de la déontologie :** mise en place de la **commission de déontologie**, nomination du déontologue pour l'administration, du référent alerte et du référent conformité. Parallèlement, un code de déontologie en matière de marchés publics, un code de déontologie pour les aides et subventions et un code spécifique pour les élus sont élaborés.

→ **L'organisation de la gestion des fonds communautaires : des agents assermentés et une refonte des cadres d'intervention pour une meilleure traçabilité.**

→ **L'adoption d'une charte régionale de l'élu, de la transparence de la vie politique et de la dépense publique :** elle portera sur l'ensemble des actions de la Collectivité et de ses partenaires. Ainsi, tout demandeur d'une subvention régionale devra obligatoirement et préalablement s'engager au respect de cette charte.

La Collectivité a également validé le rajout d'un 8ème alinéa à la Charte de l'élu local issue de la loi du 31 mars 2015 :

"Les élus du Conseil régional de La Réunion valident la mise en place de la charte régionale de l'élu, de la transparence de la vie politique et de la dépense publique ».

→ **La création d'un Conseil Consultatif Citoyen**

Ce conseil vise à mieux garantir la co-construction de l'action publique basée sur davantage de justice et d'égalité des chances, et à mieux prendre en compte les besoins et aspirations des citoyens.

Au-delà des instances officielles (CESER, CCEE) sur lesquelles elle s'appuie déjà, au-delà d'une démarche de concertation engagée autour de différents projets, la Collectivité entend construire un nouveau mode d'élaboration de ses propres orientations qui pourra s'exprimer à travers différents leviers à mettre en place destinés à garantir la participation citoyenne.

La première consultation proposée sur la plateforme en ligne : les modalités de création du Conseil Consultatif Citoyen.

UN BUDGET 2019 TRANSPARENT, EQUILIBRE ET RESPECTUEUX DES CONTRAINTES

LE CCC – POINT D'ÉTAPE

Après avoir voté le 19 décembre dernier, en Assemblée Plénière, la création d'un Conseil Consultatif Citoyen (CCC), la Collectivité a souhaité interroger les Réunionnais sur son fonctionnement, son contenu ou encore le mode de désignation des membres du CCC.

La Région Réunion a ainsi lancé en février dernier la plateforme « CAP CITOYEN RÉUNION – Alon koz klèr pou La Réunion » dédiée à la participation citoyenne avec la première consultation en ligne : les modalités de création du Conseil Consultatif Citoyen. Ainsi, les Réunionnais ont pu s'exprimer sur le CCC jusqu'au 19 mars dernier.

Au total, 1034 réponses au questionnaire ont été enregistrées et 2 contributions issues des ateliers CCC ont été déposées sur la plateforme.

À la suite de la phase d'analyse des résultats et de synthèse (en cours de traitement à ce jour), la Collectivité :

- lancera la période d'inscription à destination des Réunionnais souhaitant devenir membre du Conseil Consultatif Citoyen (avril 2019)
- procédera au tirage au sort sous contrôle d'huissier (fin avril/début mai 2019)
- organisera l'installation du CCC (mai 2019)
- présentera les résultats des questionnaires





UN BUDGET
2019
POUR UNE
RÉUNION
DURABLE ET
ÉCOPOSITIVE

UN BUDGET 2019 POUR UNE RÉUNION DURABLE ET ÉCOPOSITIVE

1/ LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE - LA PPE EN DÉBAT -

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 prévoit une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) sur 3 puis 5 ans, spécifique pour les territoires d'outre-mer et par conséquent, pour La Réunion.

La transition énergétique repose sur 2 piliers : l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Pour l'île de La Réunion, très dépendante des énergies fossiles et zone non interconnectée à un réseau continental d'électricité, l'objectif est de **maîtriser les consommations d'énergie et de répondre à ses besoins par le développement des énergies renouvelables.**

L'ambition (fixée par la loi) : **parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030** ». Conformément à la loi de transition énergétique, cette PPE fait aujourd'hui l'objet d'une révision. Elle doit être élaborée pour les 10 prochaines. Pour l'électricité, l'ambition est d'atteindre un mix 100 % énergies renouvelables en 2030.

Parmi les moyens mis en place :

- ➔ des actions renforcées et ambitieuses de MDE : **maîtrise de l'énergie**
- ➔ un **développement optimal des énergies renouvelables** en utilisant les ressources et potentiels locaux : biomasse, soleil, hydraulique ...

LES OBJECTIFS DE LA NOUVELLE PPE

- ➔ donner une vision d'ensemble du système énergétique sur les plans de la demande, de la trajectoire du mix énergétique et des infrastructures correspondantes
- ➔ donner un cadre à l'intervention de l'État et de la Région et en particulier, aux appels d'offres dans le domaine des énergies renouvelables.

LES 5 GRANDS VOILETS DE CETTE PROGRAMMATION

1. L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation (fossile en particulier)
2. La sécurité d'approvisionnement et la sûreté du système énergétique
3. Le développement des réseaux, du stockage et du pilotage de la demande
4. Le développement des énergies renouvelables (ENR) et de récupération
5. La stratégie de mobilité durable :
 - ➔ une amélioration significative de l'offre de transports en commun
 - ➔ le développement des modes de transports actifs et collaboratifs
 - ➔ le développement des véhicules à faibles émissions et des infrastructures de recharges associées
 - ➔ l'expérimentation de carburants alternatifs.

Objectifs	2023	2028
en matière de MDE	- 162 GWh d'actions de MDE supp.	- 290 GWh d'actions de MDE supp.
en matière de ENR	782 MW 2357 GWh	1097 MW 2843 GWh
en matière de transports	11 % part TC 10 % baisse conso. 150 bornes recharge	14 % part TC 22 % baisse conso. 3600 bornes recharge
Part totale des ENR	24 % conso. totale 76 % mix électrique	39 % conso. totale 81 % mix électrique

En plus de ces principaux volets, la PPE doit :

- ➔ comporter un plan de développement sur **la biomasse***, identifiant les gisements pouvant faire l'objet d'une valorisation énergétique et les actions nécessaires pour les exploiter,
- ➔ fixer un seuil de déconnexion des installations de production d'énergie intermittente. De 35 % en 2018, il devait être porté à 45 % en 2023.

LA PPE RÉVISÉE POURRAIT ÊTRE ADOPTÉE PAR DÉCRET INTERMINISTÉRIEL DÉBUT 2020.

(calendrier sous réserve des avis rendus et du délai de consultation des comités/conseils nationaux)



UN BUDGET 2019 POUR UNE RÉUNION DURABLE ET ÉCOPOSITIVE

LA RÉGION RÉUNION ENGAGE LE SCÉNARIO « ZÉRO DÉCHETS » À L'HORIZON 2030

➔ La Région élabore le Plan Régional de **Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) dans le cadre de sa compétence en matière de planification des déchets) et **affiche clairement l'objectif « zéro déchets » à l'horizon 2030** :

- > un scénario en cohérence avec les directives européennes et la feuille de route du gouvernement sur l'économie circulaire,
- > un scénario qui respecte la hiérarchie des modes de traitement des déchets, en privilégiant la **prévention** et la **réduction des déchets**, le **réemploi** et le **recyclage** des déchets, la **valorisation matière**,
- > un scénario qui favorise le développement et la structuration des filières liées à l'**économie circulaire créatrices d'emplois locaux**.

➔ La solution unités de valorisation énergétique des déchets (UVE) inadaptée pour La Réunion.

La Région défend un modèle vertueux et une structure véritablement « dimensionnées au regard d'un besoin local et étant conçues de manière à être facilement adaptables pour brûler de la biomasse ou, à terme, d'autres combustibles afin de ne pas être dépendantes d'une alimentation en déchets » (article 70 de la LTECV 9°) et **privilégier des procédés de traitements adaptables et des installations modulables en fonction des besoins et surtout ayant le moindre impact sur l'environnement**, compte tenu du contexte insulaire, s'agissant en particulier des déchets dangereux.

✓ Par conséquent, la Région Réunion ne souhaite pas inscrire dans la PPE révisée la production d'énergie à partir des déchets.

2/ LE SCHEMA RÉGIONAL BIOMASSE

L'élaboration du SRB a été réalisée en concertation avec l'ensemble des acteurs : État, Région, ADEME, Conseil Départemental. Un état des lieux a permis de répertorier l'ensemble des gisements de biomasse potentiels et mobilisables présents à La Réunion pour une valorisation énergétique a été préalablement réalisé.

Plus de 70 % de ce potentiel est déjà entièrement valorisé à partir de la bagasse des sucreries. Parmi les différents types de biomasses, la paille de canne représente le plus haut potentiel.

Les objectifs visés dans ce schéma s'appuient sur ceux de la PPE Réunion 2016-2023 concernant :

- ➔ la combustion de biomasse (bagasse et autres)
- ➔ la méthanisation ;
- ➔ la gazéification.

24 actions réparties dans 5 orientations ont été identifiées.

Ces orientations consistent à conforter les filières existantes (agricoles), à soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse (bois-énergie, valorisation des déchets...), à soutenir et intensifier le développement de la méthanisation, à poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes (gazéification...) et à soutenir des actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse.



EN BREF, la PPE c'est :

- un programme intensifié d'actions de MDE intégrant un volet sensibilisation,
- une conversion des centrales charbon en centrales 100 % biomasse,
- un déploiement optimal des énergies renouvelables notamment solaires,
- pas de valorisation énergétique des déchets pour produire de l'électricité en cohérence avec le PRPGD et le scénario « zéro déchets » à l'horizon 2030,
- faire évoluer le seuil de déconnexion des énergies intermittentes en fixant ce seuil en énergie annuelle produite plutôt qu'en puissance instantanée,
- favoriser le stockage et tous autres moyens (pilotage, effacement ...) pour éviter toute nouvelle turbine à combustion (TAC),
- conforter la transition vers un système de transport propre, efficace et durable.

